№ 304. Jeudi 23 Décembre 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

	La Haye.	Provinces.
pour un an . . .	26 fl.	30 fl.
» six mois . .	14 »	16 »
» trois mois. .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

3 premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, *Lange Wielewaal* derrière le *Prinsegracht, Noordzijde*.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

***A partir du 1er Janvier prochain, le bureau du Journal de La Haye sera transféré au* SPUI, C, n° 75.**

LA HAYE, 22 Décembre.

Dans son journal de Mâcon, M. de Lamartine résume ses griefs contre le gouvernement de son pays.

Cet article, qui peut être considéré comme l'acte d'accusation d'une partie de l'opposition contre tout ce qui a été fait pour le pouvoir depuis 1830, est ainsi conçu :

Non, le gouvernement n'a pas fait et ne croit pas faire peut-être de coup d'Etat contre la constitution *littérale* de 1830.

Oui, il en a fait, non pas un, mais sept ou huit constitutionnellement et légalement, si vous voulez, contre *l'esprit* de la révolution, contre la vérité et la sincérité du gouvernement libre, contre les idées, les tendances, les besoins du siècle, contre sa propre nature enfin. Oui, depuis douze ans surtout, la marche du gouvernement n'est qu'un coup d'Etat légal en autant d'actes qu'il y a eu de grandes mesures administratives présentées, négociées, perpétrées par les ministres de ce gouvernement. En sorte que, si nul ne peut se lever légitimement contre le gouvernement, et lui dire les armes à la main : « Nous rentrons dans le droit extrême d'insurrection, » tous peuvent lui dire avec vérité, la charte à la main : « Nous rentrons légitimement contre vous dans le droit de désaffection, dans le droit d'inquiétude, » dans le droit de pacifique et constitutionnelle agitation ; car si vous ne » nous présentez pas l'abdication du pays en un seul article au bout des » baïonnettes d'une garde royale, vous nous la faites voter, accepter, subir » en tendances inaperçues et en insinuations successives. »

En sorte que chacun des articles de ce coup d'Etat par tendance, bien qu'inattaquable en détail, devient indestructible dans son ensemble, et que le gouvernement peut dire au pays quand il sera enfin totalement accompli : « De quoi vous plaignez-vous ? C'est vous qui m'avez voté ! »

En d'autres termes, le système des ministres depuis douze ans n'est pas un meurtre de la liberté, le fer à la main; c'est un empoisonnement goutte à goutte de l'air dont la liberté devait vivre, et dont elle se sent mourir sans pouvoir dire ce qui la tue.

Et si vous nous accusez de rester dans le vague en signalant cette *contre-révolution* perpétrée en douze ans, au lieu d'un jour, nous allons vous articuler nettement les principaux actes de ce coup d'Etat en permanence, qui laisserait sans doute à la nation le droit de rougir, mais qui ne lui laisserait pas le droit de vous accuser sans s'accuser elle-même de sa complaisance ou de son aveuglement. Comptez sur vos doigts, car l'énumération sera longue.

Les lois de septembre? — Fraction de coup d'Etat contre la presse et contre la souveraineté de l'opinion.

L'organisation de la pairie en cour de justice exceptionnelle ? — Fraction de coup d'Etat contre le jury.

Lois des associations ? — Fraction de coup d'Etat contre le concert des opinions entre elles pour résister légalement ou pour agir. Fraction de coup d'Etat, surtout, contre la liberté de conscience, qui n'est qu'un vain mot sans le droit de se réunir et de s'associer.

Les fortifications de Paris par ordonnance? — Coup d'Etat tout entier dans la forme et dans le fond, qui peut menacer un jour l'indépendance de la ville représentative, et par elle, l'indépendance et la souveraineté de la nation.

L'hérédité de la pairie présentée aux chambres par le gouvernement et soutenue obstinément en vain par les ministres? — Tentative de coup d'Etat contre l'égalité politique des citoyens d'un même sang, d'une même patrie, d'un même droit.

La loi des annonces judiciaires? — Fraction de coup d'Etat contre le journalisme, pour alimenter les organes du pouvoir et affamer les organes de l'opposition.

La loi de régence ? — Fraction de coup d'Etat contre le droit national et historique de la nation, de choisir ses chefs dans les vacances de trône, droit qui n'a été, pendant toute la durée de la monarchie, contesté à la nation qu'un jour, et ce jour ce fut sous la monarchie de juillet !

Refus d'admettre les capacités au droit électoral ? — Fraction de coup d'Etat contre l'introduction du droit de l'intelligence et de la moralité dans le gouvernement du pays.

Refus d'élargir le droit électoral par l'abaissement du cens ? — Fraction de coup d'Etat contre le droit politique de la moyenne et de la petite propriété.

Refus de salaire aux députés ? — Fraction de coup d'Etat contre l'admission de la démocratie et de la représentation légitime et proportionnelle des intérêts prolétaires dans la représentation des autres intérêts des citoyens.

Projet de loi pour réorganiser le chapitre de Saint-Denis? — Fraction de coup d'Etat contre la liberté des cultes tendant à reconstituer une germe de religion d'Etat dans un germe de religion dynastique.

Dans l'administration? — Système avoué d'influences des ministres sur les députés fonctionnaires, des fonctionnaires sur les électeurs, c'est-à-dire, servitude disciplinée du corps représentatif pour faire ainsi de l'opinion un jouet, de la représentation un instrument. — Coup d'Etat par tendances contre la dignité et contre la liberté morale de la représentation.

Et au dehors ? — Autant de fractions de coup d'Etat que vous avez eu de négociations et de tentatives d'alliance pour enchaîner les peuples avec les monarchies contre-révolutionnaires.

A Cracovie ? — Coup d'Etat contre la Pologne, dont vous regardez périr les victimes en serrent la main aux puissances qui les immolent !

En Italie ? — Coup d'Etat contre l'affranchissement de vingt-six millions de patriotes, en disant à l'Autriche : Nous regardons votre possession comme un droit européen.

En Portugal ? — Coup d'Etat contre le système libéral et contre l'émancipation d'un peuple du monopole commercial de la Grande-Bretagne.

En Espagne ? — Coup d'Etat contre la politique de la liberté et de la paix, par un contrat de mariage où vous avez fait signer la France sans la consulter, et dont la première clause est une guerre de succession à soutenir au prix du sang de la France pour l'intérêt de la maison de Bourbon.

En Suisse, enfin ? — Coup d'Etat contre la nature, qui nous a donné pour frontière un peuple libre, et que vous menacez parce qu'il veut grandir et se lever pour vous parmi les nations indépendantes !

Si M. de Lamartine est dans le vrai, il en résulte que, mieux avisé que Charles X, le gouvernement qui lui a succédé est arrivé, indirectement, par la voie légale et en usant de patience et d'habileté, au même but que les ordonnances de juillet voulaient atteindre de prime-abord et au moyen de la violence. Il y aurait donc là pour les peuples un grand enseignement, dont la conclusion toute logique, toute naturelle, se formulerait en cette simple question du bons sens : mais à quoi servent ainsi les révolutions ?

Mais M. de Lamartine, qui, avec un immense talent de poète et d'écrivain, n'est rien moins qu'un homme pratique, ne s'aperçoit pas que tout gouvernement, quel qu'il fût, surgi des événements de 1830, eût été obligé, sous peine de périr bientôt, et d'exposer en même temps la France aux plus funestes catastrophes, de faire ce qu'a fait le gouvernement du roi Louis-Philippe, c'est-à-dire, de faire rentrer dans son lit le fleuve débordé en 1830. M. de Lamartine ne voit pas que l'*esprit* de la révolution de juillet, pris dans le sens qu'il attache à ce mot, est l'esprit d'anarchie dont le développement rend impossible toute gouvernement régulier, toute stabilité dans les affaires, toute garantie d'ordre social et de paix publique. Si depuis douze ans la marche du gouvernement français n'a été qu'un coup d'Etat légal, qu'un acheminement vers la contre-révolution, c'est parce que la révolution a été elle-même un coup d'Etat contre le bonheur et la tranquillité de la France, contre le repos et la paix du monde.

Ce qu'il y a, du reste, de déplorable dans cette cécité politique de M. de Lamartine et de ses amis, c'est la bonne foi avec laquelle ils s'imaginent pouvoir maîtriser le mouvement des esprits qu'ils ne cessent de provoquer contre le gouvernement. « Le peuple, disent-il, rentre légitimement dans son droit de » désaffection, d'inquiétude, de pacifique et constitutionnelle » agitation, mais nul ne peut se lever légitimement contre le gouvernement et lui dire les armes à la main : « Nous rentrons » dans le droit extrême d'insurrection. » Le peuple, qui n'entend rien à ces subtilités sur la différence entre la violation de la *lettre* et la violation de l'*esprit* de la charte, le peuple répondra : On m'a dit en 1830 que le véritable souverain, c'est moi, et que du moment que le gouvernement, mon mandataire, suit une marche contraire à la liberté, aux idées, aux tendances, au besoin du siècle, je puis et dois exercer à son égard mon droit de souveraineté, et le remplacer par un agent qui remplisse mieux la mission que je lui ai confiée. Or, vous, M. de Lamartine, vous venez de me prouver par votre article que le gouvernement actuel a depuis douze ans « empoisonné goutte » à goutte l'air dont la liberté devait vivre, et dont elle se sent » mourir sans pouvoir dire ce qui la tue », et vous prétendez qu'en en présence d'un attentat aussi énorme, je me borne à détester mentalement les grands coupables qui l'ont commis, à vivre dans une inquiétude perpétuelle sur leurs projets futurs, et à ne pas aller au delà d'une agitation pacifique et constitutionnelle ! Allons donc, M. de Lamartine ! Ce sont là des chimères de poëte, les illusions d'une âme candide et timide qui s'effraie des conclusions nécessaires des prémisses qu'elle a posées elle-même ; mais le peuple est un logicien plus vigoureux que vous : la révolution de 1830 a été faite par nous et pour nous, et puisque d'après votre propre démonstration, le gouvernement que nous avons élevé de nos mains, devenu infidèle à sa sainte mission, en travaillant à établir la contre-révolution, s'est rendu coupable du crime de lèse-nation, de lèse-liberté, je le briserai comme j'ai brisé pour la même cause et avec le même droit celui de son prédécesseur; et si des beaux parleurs comme vous et les vôtres s'avisaient de m'en contester le droit, je les ferais bien vite descendre de cette tribune où ils se soucient plus de briller que de défendre ma cause, et je les ferais monter aussitôt et pour servir d'exemple, à cette autre *tribune*, comme la *Réforme*, mon véritable organe, appelait ces jours derniers de la *guillotine de 1793*. (1)

Voilà le langage, M. de Lamartine peut en être certain, que provoqueront tôt ou tard ses incessantes attaques contre le gouvernement de son pays.

(1) Voyez plus bas l'article de la *Réforme*.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 23 DÉCEMBRE 1847.

LA HOLLANDE,

SES POLDERS, SON SYSTÈME DE DESSÈCHEMENT, SON INDUSTRIE AGRICOLE (1).

Maintenant que des temps meilleurs sont venus, sous ce rapport au moins, pour les Provinces-Unies, et que le développement social n'est plus menacé par l'invasion étrangère, les fonctions des directions locales se bornent à appliquer les méthodes les moins dispendieuses et les plus efficaces pour l'entretien des canaux et des digues et le maintien des polders dans l'état le plus productif ; mais l'inspection spéciale des grands *murs de mer* et des grandes digues des rivières, de tous les canaux et de toutes les écluses, d'une utilité nationale, continue d'appartenir au gouvernement et aux Etats-généraux.

Pour cet important service, on a créé un corps particulier d'ingénieurs civils, le water-staat. Après avoir fait des études spéciales dans le nouveau collége à Delft, ces ingénieurs sont envoyés dans les diverses parties du pays où ils répondent du bon état des travaux placés sous leur surveillance. Toutes les entreprises d'utilité nationale s'exécutent d'après leurs plans ; quant aux spéculations particulières, ils n'ont que des conseils à donner.

Les Hollandais sont un peuple d'une lenteur proverbiale, mais d'une lenteur progressive ; la nature de leur pays a beaucoup influé sur leurs caractère national et privé. D'abord ils ont enclos, comme on le fait aujourd'hui sur les côtes du duché de Sleswick, les bords gras et limoneux, les alluvions des rivières et les rivages de leurs mers les plus tranquilles, pour empêcher les grandes mers et les grandes marées de les submerger. Ils ont ensuite élevé des digues autour des terrains qui n'étaient à sec que lors des plus basses eaux ; puis la pensée leur est venue d'employer les moulins à vent pour dessécher plus efficacement ces sortes de terrain, et en toute saison. Cet important progrès leur ayant appris à ne plus dépendre des flux et des marées, ils desséchèrent des terres d'un niveau de plus en plus bas, et finirent par enlever jusqu'à vingt et vingt-cinq pieds d'eau de la surface du sol. Aujourd'hui la profondeur des polders qu'ils cultivent, n'est guère limitée que par les frais qu'entraîne l'enlèvement de l'eau.

Après avoir conquis à la culture les fertiles dépôts de la mer et des rivières, ils firent la même opération pour les marécages, où une tourbe noire, dans certains cas sans mélange, dans d'autres en partie solidifiée par du sable et de l'argile, tentait moins l'agriculteur. Les lacs avec de hauts-fonds tourbeux furent ensuite exploités, et bien que la balance oscillât souvent, quand on plaçait les profits et les pertes dans les plateaux opposés, l'esprit d'entreprise ne se laissait pas décourager; on avançait toujours, bien qu'à pas comptés; plus d'un riche marchand voulait goûter à son tour de la propriété foncière, coûte que coûte, et se donner parfois la jouissance d'une réserve de chasse.

Le combustible naturel du pays est la tourbe brune et spongieuse de la Frise, et la tourbe noire, solide et plus argileuse de la Nord-Hollande. La surface des tourbières de cette dernière province est rarement au dessus du niveau de la mer. De Rotterdam au Helder, elles couvrent une vaste superficie, et ce sont depuis deux siècles de fécondes mines de combustible ; mais à mesure qu'on les creuse, des eaux stagnantes prennent la place de la tourbe enlevée et avec le temps, les vieilles tourbières sont devenues des lacs souvent profonds, quelquefois d'une étendue considérable, et que sépare à peine, en général, une étroite langue de terre sans solidité. Le système de dessèchement des lacs naturels ne pouvait-il s'étendre aux tourbières épuisées ? leur fond plus solide ne donnerait-il pas un meilleur sol que la surface d'un marécage ou d'une fondrière? La profondeur de l'eau n'était plus une objection, et bientôt à l'endroit même où on avait pour ainsi dire péché de la tourbe, on vit croître et mûrir le blé et le lin.

Une autre considération détermina la conduite des Hollandais en cette circonstance. Leurs grands et leurs petits lacs, si nombreux, sont balayés par des vents irrésistibles. Bien différents des lacs du « Voyageur de Goldsmith, qui sommeillent dans la tempête, ils s'enflent, s'irritent et lancent leurs vagues contre leurs faibles bords. Le sol tourbeux ne tardant pas à céder, deux lacs se trouvent ainsi réunis en un seul. Bientôt un autre orage pousse avec une plus grande force une plus vaste masse liquide contre une seconde barrière qui fléchit de même, et voilà comment se forment par l'absorption successive des petits lacs d'immenses étendues d'eau (1). La mer de Haarlem, par exemple, sautant pour ainsi dire de lac en lac, avait envahi un vaste territoire, de la même manière que les eaux de la mer du Nord, brisant la vaste barrière méridionale qui les séparait autrefois du lac historique de Flevo, avaient créé le Zuyderzee. Pour préserver le sol existant, aussi bien que pour en acquérir un nouveau et pour diminuer les frais de construction et d'entretien des digues opposées à tant de lacs, il était donc économique et politique de les convertir en polders.

Le progrès général des sciences devait beaucoup faciliter ces grands travaux. Les premiers polders n'étaient comparativement que de petits enclos ; on protégeait ainsi manoir après manoir (ambacht). Peu à peu ces manoirs furent réunis en *heemraadschaps* ou *hoogheemraadschaps*, c'est-à-dire en grands districts, administrés par des heemraads ou inspecteurs séparés et par des comités de directions. De plus grands canaux de circuit et des réservoirs de plusieurs milles de longueur (1), accrurent l'efficacité du dessèchement en diminuant la dépense. Il devint évident que les grandes entreprises et les riches compagnies avaient plus de chances de succès et de bénéfices. Cependant l'étendue limitée des ressources privées force quelquefois le gouvernement d'exécuter lui-même les plus vastes desséchements ; il revend ensuite les terres aux particuliers (2). C'est ce qui a eu lieu pour le Groot-Zuidplas, lac dont le dessèchement a beaucoup diminué l'étendue d'eau située entre Rotterdam et Gouda et les périls qu'elle occasionnait. Ce grand travail, commencé en 1836, est achevé depuis quelque temps.

Vers la même époque, deux questions d'une haute importance commençaient à s'agiter en Hollande. Déjà on avait fait sur plusieurs points du pays, et sur une petite échelle des essais pour substituer la vapeur au moulin à vent dans les polders : mais ces essais n'avaient pas eu de succès. Par l'influence de M. Simons, une nouvelle et plus habile tentative fut faite aux frais du gouvernement ; on construisit deux machines de la force de trente chevaux sur le Zuidplas, et grâce aux précautions convenables, l'expérience réussit complétement. Les avantages de la vapeur sont faciles à concevoir. Soumise à l'absolu contrôle de l'homme, sa force peut toujours être proportionnée aux exigences du moment ; qu'il vente ou que l'air soit calme, elle n'en est pas moins prête à fonctionner. D'un autre côté, le nombre des machines à vapeur à construire est bien moindre que celui des moulins ; leur construction, leur entretien entraînent moins de frais ; la besogne est toujours mieux faite. Seulement il est malaisé de changer les habitudes contractées par plusieurs générations ; les hommes ne renoncent

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

(1) On ne peut se faire *a priori* aucune juste idée de la puissance réelle du vent pour communiquer une impulsion à de grandes masses d'eau et pour les accumuler dans la direction où il souffle. Smeaton raconte que dans un canal de quatre milles de longueur, l'eau s'était élevée de quatre pouces plus haut à une extrémité qu'à l'autre, par suite d'un vent qui soufflait le long du canal ; et Rennell rapporte que dans un lac de dix milles d'étendue et six pieds de profondeur, une partie des eaux avait été refoulée et comme entassée sur l'autre par un vent violent au point de donner seize pieds de profondeur à l'un des côtés du lac, tandis que l'autre, placé sous le vent, restait entièrement à sec.

(2) Dans la Nord-Hollande, il y a environ quatre-vingts polders ; leur superficie totale est de cent cinquante mille acres, qui sont tous pompés dans un réservoir et canal commun, le Schermer Boezem.

vrai au moins de la franchise; si jamais les Français étaient assez lâches ou assez lâches pour courber une seconde fois la tête sous le régime de la terreur, ils ne pourraient certes pas alléguer comme excuse d'avoir été induits en erreur, de ne pas avoir su d'avance où on les mène, de ne pas avoir aperçu l'abîme où on les précipitera de nouveau s'ils n'y prennent garde. Le journal ultra-démocratique la *Réforme* proclame aujourd'hui que *la guillotine était une tribune*. Oui, une tribune! Ecoutons ce journal :

« Le gouvernement de la souveraineté du peuple n'est pas une bastille, un cénacle à donjon et pont-levis, comme le gouvernement des monarchies; c'est une église ouverte à toutes les vérités. c'est le grand concile!

» Mais 93, diront les sophistes et les privilégiés, était-ce un concile? *La guillotine était-elle une tribune? — Oui, c'était une tribune*, et du haut de cette tribune la France révolutionnaire disait aux rois : Vous fomentez dans mon sein la guerre civile et les conspirations, vous jetez sur moi vos armées d'esclaves pour m'envahir et m'accabler; mais vous ne foulerez ni mon sol ni mon droit; car vous trouverez mes enfants à la frontière, et *j'extermine ici* vos agents de trahison!

» 93 *fut une brèche sacrée*; ceux qui calomnient *ce grand combat insultent à nos Thermopyles, et si nous sommes à peu près seuls dans la presse à défendre ces terribles journées de notre révolution*, nous nous en consolons facilement, car *nous savons que le peuple est avec nous, et par l'instinct et par les souvenirs*.

» Maintenant 93 n'est pas un gouvernement dans les conditions organiques et régulières; ce n'est pas la souveraineté du peuple, c'est une dictature. Ce que nous demandons aujourd'hui, car les temps sont changés, c'est le gouvernement de l'égalité politique, du droit commun; car lui seul peut réaliser les saints principes de notre immortelle révolution.

» Quand nous défendons les Montagnards, c'est qu'ils ont accompli l'œuvre d'affranchissement et l'œuvre d'indépendance; c'est qu'ils ont sauvé le droit au milieu des tempêtes et sauvé la France, sa patrie; c'est qu'ils étaient alors véritablement et religieusement la *justice* et *la loi morale* par excellence!

» Voilà pourquoi nous ne voulons point laisser passer ce divorce que prêchent aujourd'hui tous les royalistes, et qui voudrait séparer la France moderne de sa mère la France légion!

L'article qui précède suggère des réflexions très-justes à l'*Union monarchique*. Les voici :

On peut se demander, après avoir lu ces lignes, si le gouvernement de la démocratie serait véritablement celui de la liberté. De pareilles théories ne se réfutent pas; elles ne sont, au fond, que la consécration du droit du plus fort; elles prouvent que certaines passions politiques ne connaissent aucun ménagement et livrent sans difficulté leur secret. C'est une sincérité un peu acerbe, mais enfin c'est une sincérité. Ainsi 93 ne reposait que sur une dictature, la dictature d'un parti; la souveraineté du peuple n'était qu'un mot, qu'un prétexte. Les Montagnards régnaient et gouvernaient *par la guillotine*.

Ces aveux sont la flétrissure et la condamnation du passé. Mais ce serait calomnier le peuple que de prétendre qu'il a l'instinct de la dictature sanglante de la guillotine. Nos mœurs repoussent ces affreuses évocations. La France moderne restera toujours séparée d'un régime odieux qui ne rappelle que du sang versé, des horreurs, des crimes monstrueux sans résultat final, à moins qu'on ne voie un résultat dans la fange du directoire et le despotisme impérial.

L'image de la guillotine n'a rien d'attrayant, et nous ne savons en vérité, auprès de quelles intelligences la *Réforme* espère faire des prosélytes avec ses glorifications des sacrifices humains. Dans notre temps de luttes par le raisonnement, c'est bien discréditer une cause que de la présenter comme décidée à chercher son triomphe à la manière des sauvages qui n'ont, eux aussi, qu'un moyen et qu'un argument. Nous conseillons à la *Réforme* de s'en tenir aux tribunes où l'on discute. La persuasion aura plus de chance que cette théorie de la révolution qui se résume dans un mot : exterminer les oppositions.

Un des spectacles qui ne sont pas les moins édifiants en France, c'est la guerre que se font entr'eux les ennemis de l'ordre de choses existant. Ils n'ont pas même su rester unis dans le but commun, celui de renverser ce qui est; ils s'entredéchirent déjà et se jettent réciproquement à la tête les invectives dont d'ordinaire ils ne gratifiaient que les hommes au pouvoir. Il y a là encore une fois un haut enseignement pour le peuple, et un sujet de consolation pour les amis de l'ordre social.

Ces jours derniers le *National* avait traité de *calomnies de cabaret* les attaques auxquelles il est en but de la part de la *Réforme*. Ce journal lui répond ainsi :

Des *calomnies de cabaret!* Ce mot régence est bien vieux, et les journaux ministériels eux-mêmes ne s'en servent plus. Quant aux *calomnies* de boutique, nos oreilles en sont pleines, et qu'elles viennent des cabarets, des couloirs du parlement ou des coulisses de l'Opéra, nous leur faisons le même accueil et nous sommes aussi riches, aussi généreux en mépris que le *National* peut l'être.

Nous n'expliquerons pas aujourd'hui tous les points qui nous séparent, en science sociale, en économie politique, en enseignement, en doctrines et propagande; il nous suffira, pour faire comprendre cette démarcation profonde entre nous et le *National*, de relever son argumentation du jour.

A propos des fortifications de Paris, *monument de défense nationale* que M. Thiers, ce grand serviteur de la patrie, commença par ordonnance, que les radicaux sensés, les constitutionnels et surtout les dynastiques, votèrent avec acclamations; à propos de cette riche ceinture de citadelles dont les clefs sont aux Tuileries et qui dorment sous la main de la cour, parfaitement approvisionnées, le *National* s'écrie qu'elles sont *le bouclier qui protége la ville dont la lumière éclaire le monde, et qu'on a grand tort de montrer l'avenir arrêté par un obus!*

Comment trouvez-vous cet *obus?* Toute une chaîne de bastilles reliées entre elles, dominant toutes les avenues et tous les points de Paris, truffées jusqu'à la gorge de gracieux projectiles à la Paixhans, et portant dans leur ventre le Waterloo de la révolution, Waterloo qui peut éclater et sortir au jour des grand s nécessités faciles à prévoir, — cela s'appelle un *obus* qui ne doit pas inquiéter et qui ne saurait *arrêter l'avenir!*

Nous confessons humblement, quant à nous, que cet *obus* nous inquiète; car la révolution française eut jadis quelque peine à démolir *une bastille*, et quelque brave que soit le peuple de Paris, nous croyons qu'en 1830, si Charles X avait eu sous la main les vingt bastilles cadettes dont M. Thiers et ses amis ont fait présent au *Système constitutionnel*, les Suisses seraient encore aux Tuileries!

Les bastilles, *bouclier de la patrie*, assurent donc l'inviolabilité du coup d'Etat, et quoique la pensée du règne nous ait prouvé depuis dix-sept ans qu'elle est fanatique de la constitution et de la liberté, nous voyons avec regret que la *paix quand même*, en Europe, porte chez nous une si forte et si belle armure.

Quant aux Cosaques de 1815, qui nous envahirent malgré nos armées, et grâce à la trahison d'états-majors civils et militaires, ils n'auraient pas passé la frontière si le peuple s'était trouvé debout comme en 93, si la propagande n'avait pas été confisquée par le mot d'ordre de l'Empire, si la patrie française s'était levée, le poignard, la faux, le fusil à la main, dans ses villages, devant ses portes, sur ses portes, sur ses routes, derrière les buissons et les maisons crénelées.

On n'envahit pas un pays comme la France, quand on l'appelle sous les armes pour défendre le sol, et que l'enfant lui-même sent en lui la patrie menacée qui lui crie : bataille!

Voilà la politique de la révolution; elle seule a sauvé la France en 1793; elle seule aurait pu la couvrir en 1815, et ceux qui l'ont ensevelie vivante dans le grand tombeau des bastilles auraient désarmé la France devant l'étranger, si les peuples, nos frères de demain, n'étaient eux-mêmes des bastilles contre la haine des rois!

Voilà la vérité sur les fortifications qui viennent de M. Thiers, que le pouvoir a depuis enrichies de son mieux, et que le *National* défend encore aujourd'hui.

On a reçu par Marseille de nouvelles de Grèce d'une extrême gravité. S'il faut en croire un supplément extraordinaire du *Courrier de Marseille*, une menaçante insurrection aurait éclaté. La garnison et le peuple en seraient venus aux mains à Patras, et il y aurait eu beaucoup de mort et de blessés. Il ajoute que le gouverneur de la ville a été fait prisonnier par les insurgés. Grivas serait, dit-on, à leur tête. Il faut attendre des nouvelles ultérieures pour faire la part de la vérité et de l'exagération dans toutes ces nouvelles.

Une correspondance particulière de Marseille, contient ce qui suit :

Malte, 15 décembre.

Je n'ai que le temps de vous écrire ce peu de mots. Le *Flamer* vient d'entrer, venant de Corfou, et il apporte la nouvelle importante d'une insurrection en Grèce. On se bat à Patras, la garnison est contre le peuple. Le gouverneur est prisonnier entre les mains des insurgés. Il y a déjà beaucoup de morts et de blessés. On dit que Grivas est à la tête de l'insurrection.

Ces nouvelles ont été apportées à Marseille par l'*Ardent*, chargé de la malle de l'Inde, capitaine Nowel. Le courrier porteur d'un pli pour le gouvernement anglais, a ordre de brûler le pavé.

Nous n'avons pas appris par notre correspondant qu'il y eût des dépêches reçues pour le gouvernement français.

Le paquebot l'*Hellespont* a apporté à Marseille des nouvelles de Constantinople du 2 décembre. En attendant la solution de l'affaire Musurus, la Porte vient de faire acte de bon voisinage à l'égard de la Grèce, en expédiant un bateau à vapeur pour aller prendre à l'île de Chio le général Griziotis, l'auteur de la dernière échauffourée de Négrepont contre le ministère Colletti. La Porte s'est décidée à le faire conduire à Brousse, pour qu'il soit moins à même de repasser en Grèce, où il pourrait de nouveau causer des troubles.

Dans une des dernières séances de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, M. Nedermeyer van Rosenthal avait fait remarquer que l'éclairage de la salle des séances laissait beaucoup à désirer. Nous apprenons que la commission pour les affaires domestiques de la Chambre va faire introduire l'éclairage au gaz. Les travaux sont déjà commencés et seront terminés avant peu.

Quelques réalisations au comptant qui se sont effectuées en intégrales à la Bourse d'Amsterdam d'hier ont réagi sur les cours des fonds hollandais, qui ont fermé un peu plus faibles que la veille.

Le marché en fonds espagnol qui, à l'ouverture de la Bourse, montraient une tendance à la hausse est resté tel qu'avant-hier.

L'*Almanach de la Résidence* (1) qui se publie en cette ville depuis nombre d'années chez MM. Belinfante Frères, vient de paraître pour 1848. D'importantes améliorations y ont de nouveau été introduites, et cet Almanach est sans contredit un des plus complets dans ce genre. En effet, il n'y a rien qui puisse intéresser l'homme d'Etat, le négociant ou l'homme privé, qui n'y soit enregistré; il présente des tableaux statistiques très intéressants concernant aussi bien la Métropole que les possessions d'outre-mer, et qui sont d'une première nécessité pour ceux qui ont des relations dans les colonies; les lois sur le timbre et celles que tout citoyen a besoin de connaître sont reproduites d'une manière succincte dans l'*Almanach de la Résidence*, qui est aujourd'hui un livre généralement indispensable.

L'hiver commence à se faire sentir dans toute sa vigueur. Les canaux dans l'intérieur des villes sont presqu'entièrement fermés; sur l'Y et sur l'Amstel, écrit-on d'Amsterdam, la navigation est interrompue, le Rhin et la Meuse charient également des glaçons.

L'*Observateur autrichien* publie aujourd'hui un long article sur la réponse qu'a faite la Diète fédérale suisse à la note qui lui a été remise de la part de l'Autriche, de la Prusse et de la France. Cet article, qui prend la défense des droits du *Sonderbund*, est d'un haut intérêt à cause de la position qu'occupe dans la presse l'*Observateur autrichien*. Nous donnerons cet article dans un prochain numéro.

Des lettres particulières de Tripoli, du 20 novembre, annoncent que tout le pays est en rébellion ouverte contre le pacha, et que ce dernier n'ayant pas de troupes pour la comprimer, a envoyé demander des secours au Sultan. Les révoltés se composent principalement des tribus presque sauvages, aidées par quelques Albanais. On dit, mais le fait n'est pas certain, que l'un des fils du bey de Bengasi est à la tête de l'insurrection.

(1) L'*Almanach de la Résidence* se vend chez les éditeurs, 2e Wagenstraat et chez les principaux libraires du royaume.

---

pas facilement à se servir des outils dont leurs pères ont tiré bon parti, bien qu'on leur en offre de meilleurs. Mais les deux systèmes sont en présence, et dans la lutte des deux forces, la vapeur ne peut manquer de l'emporter sur le vent.

Les Hollandais faisaient à l'emploi de la vapeur une autre objection qui n'a pas lieu de nous étonner dans la bouche d'un peuple patriote. Pour alimenter le feu de la chaudière, il fallait du combustible; or, c'était en exploitant la tourbe, le combustible national, qu'on avait formé la plupart des lacs qu'il s'agissait de dessécher. Fallait-il en creuser de nouveaux pour pomper l'eau des anciens? n'était-ce pas tourner dans un cercle vicieux? ou bien encore, pour faire fonctionner des machines à vapeur, importerait-on du charbon de l'étranger? Mais alors on se mettrait à la merci d'un ennemi possible; on ferait dépendre le dessèchement du pays du maintien de la paix européenne. Franchement, il y avait quelque chose de sérieux dans ces appréhensions. Si les nations sont pour jamais divisées, comme ces familles à qui la vendetta met de père en fils le poignard ou l'escopette à la main; si, renfermées dans leur égoïste et fière individualité, elles persistent à traiter en ennemis les peuples qu'un bras de mer, un fleuve, une ligne de douanes séparent d'elles; si la fraternité universelle, à laquelle le christianisme nous invite ne doit jamais être qu'un vain nom; si les mauvaises passions des hommes contrecarrent toujours les sages dispensations de la Providence, qui a réparti à dessein les divers produits pour nous forcer à nous entr'aider; si tout est pour le mieux, enfin, dans le monde qu'une politique atrabilaire nous a fait, alors que l'Angleterre resserre autour d'elle ses « murailles de bois, » pour empêcher la sortie de ses houilles, que la Hollande élève de nouvelles digues pour s'opposer à leur entrée. A quoi bon les chemins de fer et les paquebots transatlantiques? Les gardes-côtes et les douaniers suffisent à tout, puisqu'ils empêchent l'homme d'entrer en communion plus intime avec l'homme et de troubler ainsi le bel ordre de choses que nous voyons.

Ainsi l'indépendance et la liberté des nations peuvent parfaitement s'accorder avec la plus grande somme possible d'échanges et de rapports, et le commerce crée des liens que des hommes d'état d'humeur guerroyante seraient finalement forcés de respecter, si les nations ne peuvent être trop dépendantes, commercialement parlant, les unes des autres, parce que cette dépendance, est le gage d'un avenir moins sanglant que le passé, alors que la Hollande se rassure; qu'elle demande hardiment à l'Angleterre et à la Belgique le charbon nécessaire au dessèchement de ses polders, comme l'Angleterre demande à la Norwége, à la Russie, à la Belgique, aux Etats-Unis d'Amérique leur bois, leur chanvre, leur fer et leur coton, etc. Que la terre devienne un élément aussi libre que la mer pour celui qui veut la traverser; que les chemins de fer, les bateaux à vapeur, les télégraphes électriques rapprochent tous les membres de la grande famille humaine, qu'il n'y ait un jour qu'un seul peuple comme il n'y a qu'un seul Dieu. En attendant la réalisation de cette utopie, disons à nos bons amis les Hollandais : « Vous méconnaissez l'Angleterre et tous les pays producteurs de charbon. Aucun d'eux ne peut avoir d'intérêt à ce que la Hollande soit submergée. Fussiez-vous en guerre avec tous, ils continueront, soyez en sûrs, de vous expédier du combustible. Vous vendiez bien de la poudre à vos ennemis! »

Revenons à notre sujet sérieux. Dès que l'expérience et la discussion eurent convaincu le public hollandais de la puissance et de l'efficacité de la vapeur pour le dessèchement des lacs et l'entretien des polders, la pensée se reporta sur certaines grandes entreprises projetées autrefois, mais indéfiniment ajournées ou déclarées impossibles, à cause des difficultés et des dépenses.

Dans le cours du seizième siècle, la mer de Haarlem avait pris le plus formidable aspect. D'abord d'une étendue peu considérable, le vent amoncela ses eaux, leur fit franchir leurs bornes naturelles et réunit en un seul jour cinq grands lacs voisins à sa surface. Chaque nouvelle tempête ajoutait à ses conquêtes sur les territoires environnants, et elle menaçait de couvrir d'un moment à l'autre la Nord-Hollande en île. Les hautes digues qui séparent de la mer l'extrémité septentrionale de cette province, prêtaient sans peut-être une pareille catastrophe. Actuellement la mer de Haarlem couvre une superficie d'environ soixante-dix mille carrés, et l'entretien des ouvrages défensifs successivement élevés contre elle exige une dépense annuelle de 4 à 5,000 liv. st.

C'est au commencement de dix-septième siècle, lorsque tant de grands événements étaient de nature à inspirer et animer les Hollandais, que les plus vastes travaux de dessèchement furent exécutés. Sans rivaux sur les mers, possédant douze cents gros navires marchands et soixante-dix mille matelots, construisant chaque année deux mille navires de toutes dimensions, enrichis par le prodigieux succès de leur commerce aux Indes, il n'y avait pas d'entreprise au-dessus de leur audace et de leurs richesses. Parmi les hommes remarquables de cette époque pleine d'activité et de vraie grandeur, on peut citer Jan Adrianszoon Leeghwater. Né en 1575, à de de Ryp, village de la Nord-Hollande, il se distingua de bonne heure comme ingénieur et constructeur de moulins, et fut employé, en cette capacité, de 1608 à 1612, au dessèchement du Beemster, vaste polder de la province natale, qui contient à lui seul dix-huit mille acres. A diverses époques. Leeghwater exerça aussi la profession de charpentier et celle de sculpteur en pierre, en bois et en ivoire; habile mécanicien, il fabriquait des horloges et des carrioles; il était encore bon arpenteur, mais il s'entendait surtout à la construction des digues et des écluses. Plusieurs fois, en présence de personnages marquants du pays, il fit preuve d'un autre art dont il ne révéla jamais le secret, celui de demeurer et de rester longtemps sous l'eau, mangeant, écrivant, jouant de la musique. Il visita le Danemark, l'Allemagne, la France et l'Angleterre, trouva à s'occuper dans ces diverses contrées, et vécut près de quatre-vingts ans, bien qu'on ne sache pas l'année précise de sa mort.

Le succès du dessèchement des polders de la Nord-Hollande suggéra à Leeghwater l'idée hardie d'appliquer le même remède à la mer ou au grand lac de Haarlem. Entourer ce lac de digues et pomper ses eaux, c'était assurément un moyen infaillible de prévenir ses futurs empiétements. En conséquence, en 1640, lorsqu'il eut acquis une plus ample expérience, Leeghwater publia son « *Het Haerlemmer Boek*, » où il affirme qu'il est possible de dessécher économiquement et profitablement la mer de Haarlem, et où il entre dans le détail des méthodes les plus propres à mener à bonne fin cette gigantesque entreprise. Le pays était alors trop préoccupé des guerres avec l'Espagne, pour prêter toute l'attention désirable à un petit livre, qui n'en eut pas moins trois éditions; mais le projet était de ceux que le temps seul peut mûrir. Avant qu'il ne fût convenablement discuté, survint la paix de 1648, qui amena de nouvelles combinaisons politiques et commerciales; beaucoup d'anciens calculs se trouvèrent démentis, beaucoup de projets différés. Plus tard, les guerres désastreuses avec Louis XIV, et l'Angleterre donnèrent encore une autre direction aux idées, et le plan hardi de Leeghwater fut perdu de vue ou complétement oublié.

Mais le succès des essais faits pour l'emploi de la vapeur sur le Zuidplas, et la discussion à laquelle les ouvrages publiés par Simons et Grève donnèrent lieu, devaient remettre en vogue l'idée de dessécher le marais de Haarlem, idée émise pour la première fois deux siècles auparavant. Si les capitaux n'affluaient plus dans les pays comme au temps de sa première conception, l'opération elle-même, par suite des progrès de l'art, devenue infiniment plus facile; on possédait de nouvelles machines; tous les moulins à vent du monde ne pouvaient soutenir la concurrence. Les esprits les plus sceptiques et les plus retardataires commençaient à avouer que ce que Leeghwater avait si témérairement peut-être cru possible de son temps, rentrait aujourd'hui dans la catégorie des entreprises basées sur des calculs positifs, et dont on pouvait promettre les meilleurs résultats.

(La suite à demain.)

On écrit de Berne au *Constitutionnel*, le 17 :

« On croit ici que M. Guizot persiste dans l'idée de donner suite au projet d'une conférence entre les puissances médiatrices, pour adresser une nouvelle note à la Diète, en avertissant la Suisse de la conduite qu'on se propose tenir à son égard.

» La Diète s'attend donc à recevoir une nouvelle note. Cette assemblée ne s'est pas réunie depuis cinq jours, mais elle aura une séance demain ou après-demain, pour recevoir communication de la dépêche par laquelle le Conseil d'Etat de Neuchâtel annonce l'adhésion de ce canton à l'arrêté de la Diète, qui le frappe d'une amende. »

D'après les dernières nouvelles de la Suisse, M. de Krüdener, le même jour qu'il reçut de Paris la note modifiée dans le sens anglais, reçut, dit-on, également de St-Pétersbourg la nouvelle que le cabinet russe approuvait le projet de M. Guizot du 4 novembre, qui n'existe plus maintenant dans la pratique, et l'injonction d'y adhérer immédiatement. Comme les affaires ont changé, il a demandé, à ce qu'on prétend, de nouvelles instructions à son gouvernement. Les instructions de sir Stratford Canning lui enjoignent de ne pas remettre la note si, à son arrivée en Suisse, le *Sonderbund* est déjà dissous. Ainsi il ne l'a pas remise. Tout cela est si bizarre qu'on peut se passer de faire aucun commentaire. A Paris, on est naturellement irrité contre lord Palmerston, et l'on paraît décidé à montrer beaucoup d'énergie dans les conférences. Des gens bien informés prétendent qu'on exigera avant tout que les troupes fédérales évacuent les sept cantons, que les représentants fédéraux soient rappelés et qu'on rétablisse dans ces cantons des gouvernements légaux et libres.

(*Gaz. univ. d'Augsb.*)

ERRATUM. Une erreur s'est glissée dans le premier article de notre numéro d'hier. A la troisième colonne, à la fin du troisième paragraphe, il est dit :

« Qu'une autorisation a été accordée par les Etats-Provinciaux de la » Hollande-Méridionale d'établir à Rotterdam une fabrique de machines à » vapeur pour les raffineries de sucre. »

La concession en question a été accordée pour l'établissement D'UNE RAFFINERIE DE SUCRE fonctionnant au moyen d'une machine à vapeur, et non pas pour l'établissement d'une fabrique de machines à vapeur.

On sait que la seule fabrique de machines à vapeur en Hollande pour la raffinerie de sucre, est celle de MM. Paul van Vlissingen et Dudok van Heel d'Amsterdam, associés de la maison Derosne et Cail de Paris.

Nouvelles d'Allemagne.

Darmstadt, le 17 décembre.

Le grand-duc a ouvert aujourd'hui la 11e Diète du grand-duché par l'allocution suivante :

Messieurs,

J'ai voulu vous inviter moi-même à commencer vos nouvelles fonctions.

J'aurais désiré pouvoir vous convoquer à une époque de l'année moins avancée, mais la longue durée de la dernière Diète avait tant retardé les élections de la 2e chambre qu'il ne m'a pas été possible de le faire.

Depuis la clôture de cette Diète, il ne s'est écoulé que peu de mois, pendant lesquels il ne s'est rien passé dans le grand-duché qui mérite une mention spéciale.

La moisson n'est pas restée au dessous des espérances qu'on avait conçues; aussi n'avons-nous pas à redouter une disette telle que celle qui a affligé le pays l'année dernière.

Toutefois cela ne m'empêchera pas de réaliser l'intention que j'ai manifestée à la clôture de la précédente Diète de vous offrir l'occasion de discuter la question de savoir si, par des mesures de précaution, l'état ne pourrait pas adoucir les suites désastreuses de mauvaises récoltes semblables à celles que nous avons appris à connaître.

Des sections du code civil qui restent encore à discuter, il y en a deux qui sont déjà assez avancées pour pouvoir être, après l'achèvement de quelques mesures préparatoires, soumises à nos fidèles Etats.

Pour discuter un droit de change uniforme en Allemagne, on a ouvert un congrès, auquel presque tous les gouvernements allemands ont envoyé des délégués.

J'éprouve une satisfaction particulière de pouvoir dire que ce premier essai d'établir une loi générale en Allemagne a été couronné d'un plein succès, grâce à la bonne volonté et à l'empressement qu'ont montrés dans les discussions tous les membres du congrès.

Le projet d'un droit de change allemand, résultant de ces discussions, sera soumis à votre sanction dès que les préparatifs nécessaires seront terminés.

Je ne veux pas mentionner spécialement quelques autres projets de loi de moindre étendue que j'ai l'intention de vous faire présenter.

J'ai donné une attention toute particulière à l'examen de la question qui a déjà été soulevée précédemment par mes fidèles Etats, à savoir comment on peut remédier à l'augmentation des taxes communales et en opérer la réduction d'une manière durable.

Pour atteindre à ce but important, il a été pris des mesures qui, j'en ai le ferme espoir, répondront à mon attente.

Pour le moment, vous aurez à vous occuper principalement du budget et des questions de l'administration financière, qui se reproduisent à chaque Diète. J'espère et je compte que vous vous en occuperez avec le zèle nécessaire pour éviter une trop longue durée de la Diète.

Dans la composition du budget on s'est borné au strict nécessaire, et je suis heureux de pouvoir vous dire que malgré les grands sacrifices qu'a exigés la période qui vient de s'écouler, on n'a pas eu besoin d'augmenter les impôts.

Je vous assure, en terminant, de ma bienveillance particulière.

Munich, 16 décembre.

On publie dans ce moment, 6 heures du soir, l'ordonnance suivante, qui a été accueillie avec joie dans toute la ville :

Nous, Louis, par la grâce de Dieu, roi de Bavière, etc.,

Considérant que, d'après le texte et l'esprit de la constitution, la censure réservée par le paragraphe 2de la III annexe à la constitution ne forme pas une obligation, mais un privilége de la couronne, et qu'elle fixe uniquement les limites dans lesquelles l'emploi de mesures préventives dépend de la décision du souverain, voulant en outre donner à notre fidèle peuple une preuve éclatante de notre confiance paternelle, ordonnons, jusqu'à nouvel ordre, et sous réserve des droits de notre couronne, ce qui suit :

Art. 1er. A partir du 1er janvier 1848, la censure ne s'exercera plus sur les articles traitant les affaires du pays, et les règlements qui, à dater de 1832 jusqu'à 1837, étaient observés pour cette partie de la presse périodique, reprendront en vigueur.

Art. 2. A partir dudit jour ne seront soumis à une censure provisoire que :

1° Les objets relatifs à la politique étrangère ;

2° Les articles par lesquels on transgresse une loi pénale existante ;

3° Des attaques contre l'honneur des particuliers, et ces dernières, parce que, dans le sentiment des principes bienveillants et strictement constitutionnels qui dirigent tous nos actes, nous pouvons permettre de discuter les actes gouvernementaux et les intérêts généraux du pays, et faire de cette manière parvenir jusqu'au trône la voix publique, tandis que, vu le manque total de lois répressives contre l'abus de la presse, et vu la défectuosité évidente des dispositions du code civil, relatives aux injures et aux calomnies, nous ne pouvons point exposer à des attaques anonymes et laisser sans défense l'honneur de nos sujets individuels et la paix des familles.

Art. 3. Notre ministre de l'intérieur, section du culte et de l'enseignement public, est chargé de prendre les mesures ultérieures pour exécuter nos bienveillantes intentions.

Munich, le 16 décembre 1847.

Louis.

Une correspondance de Vienne du 12 décembre contient les nouvelles suivantes :

On apprend que l'ancien ambassadeur près la cour de Russie, M. le comte de Colloredo-Wallsee, est choisi pour représenter notre cabinet aux conférences que se proposent d'ouvrir les grandes puissances pour les affaires suisses.

Le chargé d'affaires suisse a remis à notre gouvernement, au nom du directoire, une note conçue, dit-on, dans un langage très modéré et qui pourrait contribuer à apaiser d'une manière moins brusque les troubles de ce pays, à moins que les représailles du parti libéral contre les sept cantons et en particulier la confiscation des biens ecclésiastiques, n'opposent peut-être des difficultés à une issue pacifique du conflit.

Ce que des journaux étrangers ont annoncé sur un grand mouvement de troupes vers l'Italie ne s'est pas réalisé jusqu'à présent. Des six régiments qui, à ce qu'on prétend, sont en route pour ce pays, la moitié se trouve encore dans ses cantonnements et l'autre s'avancera vers la Styrie.

Nouvelles d'Italie.

On lit dans la *Patria*, journal de Florence, sous la rubrique de Rome, 10 décembre :

« La question austro-ferraraise vient enfin d'atteindre son terme.

» Les choses sont remises à Ferrare absolument dans le *statu quo*.

» M. Palomba, attaché à l'ambassade d'Autriche à Rome, est revenu hier de Milan avec des dépêches par lesquelles le comte de Fiquelmont annonce à l'ambassadeur cet heureux dénouement.

» Les notes destinées à le rendre officiel seront échangées aujourd'hui même entre le gouvernement pontifical et l'envoyé autrichien. »

Cette solution doit s'entendre en ce sens, que les troupes autrichiennes se retireront entièrement dans la citadelle de Ferrare, et ne laisseront aucun poste dans la ville.

On écrit de Rome, 10 décembre :

Le pape a mandé à Rome M. le comte Pietro Ferretti pour lui confier une mission financière importante.

Lord Minto a remis hier au pape, dans une audience particulière, de nouvelles dépêches qu'il a reçues de Londres; il partira bientôt pour Naples.

Dans le prochain consistoire, qui sera tenu vendredi, plusieurs prélats recevront le chapeau de cardinal.

S. M. Mme la duchesse de Parme a été atteinte le 9 de ce mois d'une violente fièvre rhumatismale; mais d'après un bulletin du 11, S. M. se trouvait en voie de guérison.

Le *Diario di Roma* publie l'article suivant :

Il est parvenu à notre connaissance qu'il a paru un journal sous le titre : *The Portuguese Protestant*, au bas duquel se trouve Rome, imprimé et publié par Correa da Costa dans la presse des Carbonari, n° 27, rue S. Domenico. Deuxième édition de 4000 exemplaires, réimprimé au palais Colonna, Rome.

Ce journal a encore annoncé que M. Antonio Giacinto Cabral, Comte Palatino, recevait les abonnements au palais Capponi; les articles officiels du *Diario di Roma* et les feuilles seront distribués tous les dimanches dans la matinée au casino de Nobili.

Ces assertions mensongères ont peut-être pour but de faire accroire que Rome a cessé d'être la fidèle gardienne de la religion et de la morale, en permettant la publication d'écrits qui y sont contraires, et en tolérant les outrages qu'ils renferment contre d'augustes noms et des personnes respectables. Aussi regardons-nous comme un devoir de protester contre ces mensonges proférés contre nous. Correa da Costa, sujet portugais, chassé il y a quelque temps de sa patrie, est venu à Rome au commencement de juin 1847 et a quitté de nouveau quelques jours plus tard cette ville, qu'il n'a plus revue, après avoir reçu quelque argent de ses compatriotes. M. Cabral ne demeure pas au palais Capponi, mais ailleurs, et assure formellement qu'il n'a jamais pris l'engagement de concourir à une affaire indigne d'un homme probe et religieux. Le directeur du *Diario di Roma* a également assuré qu'il n'entretenait aucune relation avec l'auteur et qu'il ne se serait jamais l'instrument de desseins aussi honteux. Il est encore faux que ledit journal se débite au Casino de Nobili. Il faut ajouter, enfin, qu'il est d'autant moins vrai qu'il s'imprime à Rome et que Cabral, le *Diario* ou le Casino soient intéressés à sa publication, que les caractères de cette feuille, d'après l'examen qui en a été fait, ne proviennent pas des imprimeries romaines, et que la feuille même est tout-à-fait inconnue dans cette ville.

On mande de Rome que Mgr Fornari, actuellement nonce apostolique à Paris, est désigné pour remplacer le comte Ferretti au secrétariat-d'Etat.

Les membres éminents du clergé de Turin ont pris l'initiative d'une généreuse pensée : ils ont fait circuler dans la ville une pétition rédigée pour demander et réclamer l'émancipation des juifs. Cette pétition, couverte de nombreuses signatures données par la noblesse, la magistrature et le commerce, obtiendra, sans aucun doute, un plein succès auprès du roi.

Faits divers.

On écrit de Hanau, 18 décembre :

La nuit dernière, la dépouille de S. A. R. l'électeur Guillaume II a été transportée de Francfort en cette ville pour être déposée provisoirement dans le caveau de l'église de Ste-Marie.

Hier à 9 heures du soir, le cortége partit de la maison de l'auguste défunt, devant laquelle une compagnie du bataillon de ligne francfortois formait une garde d'honneur.

A la frontière de l'électorat, une compagnie du 3e régiment d'infanterie attendait la dépouille mortelle, qui fut reçue par MM. le général-major de Schirmer, le directeur de régence Robert, et le conseiller du cercle de Hanau.

Le convoi s'approcha de la ville au bruit de toutes les cloches, et fit son entrée dans l'ordre suivant, entre une double haie formée par le 3e régiment d'infanterie :

La voiture renfermant les personnes envoyées à la frontière de l'électorat pour recevoir la dépouille du prince ; ensuite :

Huit porte-flambeaux à cheval ;

Une voiture du chef de médecin de l'électeur défunt ;

Le char mortuaire, attelé de huit chevaux blancs, drapés de noir, et entouré des employés de cour et des laquais, ces derniers portant des flambeaux ; aux deux côtés du char, les deux écuyers à cheval de feu S. A. R. l'électeur ;

Une voiture à quatre chevaux, où se trouvaient les cavaliers de cour de feu S. A. R. l'électeur ;

Une voiture à quatre chevaux, renfermant l'aide-de-camp-général de S. A. R. l'électeur, M. le général-major de Helmschwerd, et le maréchal de la cour de S. A. R., M. de Heeringen ;

Deux voitures à deux chevaux avec les gens de feu S. A. R. l'électeur.

Après que les directeurs et les membres des autorités supérieures, ainsi que les chefs des autorités subalternes et le premier bourgmestre de la ville se furent réunis à l'église de Ste-Marie, S. A. R. l'électeur s'y rendit avec sa suite.

Le cercueil renfermant les restes de l'auguste défunt fut déposé sur le catafalque qui avait été dressé dans la chapelle de l'église, sur quoi M. le pasteur Calaminus récita une prière analogue à cette cérémonie sainte; puis le cercueil fut descendu au son des cloches, pour y être déposé provisoirement, dans le caveau où reposent plusieurs membres de la maison électorale, entr'autres la dépouille de l'aïeule, d'un frère et de deux enfants de l'auguste défunt.

— La *Gazette de Cologne* annonce que le condamné Kosinski, ayant fait présenter par son défenseur, M. Crelinger, une demande en grâce au Roi, a déjà reçu la réponse que, eu égard au repentir dont il a fait preuve, l'exécution capitale n'aurait pas lieu, mais que le Roi se réservait de fixer ultérieurement la peine en laquelle la sentence de mort prononcée contre lui serait commuée. Cette décision royale a confirmé les autres condamnés dans l'idée qu'aucune exécution capitale n'aurait lieu, mais qu'à l'exemple de Tyssowski, ils seront tous exilés en Amérique ; aussi dit-on que plusieurs autres condamnés de cette catégorie ont fait une demande en grâce. Quant à l'appel, il a été interjeté par 60 d'entre les Polonais ; le ministère public, pour sa part et par ordre supérieur, en a également appelé du jugement de 1re instance ; son appel ne porte pourtant pas sur le fond du jugement, mais seulement sur l'inégalité des peines prononcées contre les uns eu égard aux autres, qui ont été absous.

Le bruit courait le 14 à Berlin, que plusieurs Polonais condamnés avaient fait une tentative d'évasion ; on nomme entre autres M. Lipinski, le chef du parti dit communiste.

M. Liebelt, pendant son séjour en prison, a achevé le manuscrit d'un ouvrage ayant pour titre : *Philosophie de l'imagination*. Un ouvrage de Mieroslawsky qui vient de paraître à Leipsig sous le titre : *Débat entre la révolution et la contre-révolution*, fait grande sensation à Berlin.

— *Marché d'Anvers.* — Si nous en exceptons les cafés qui ont offert quelque mouvement, les transactions commerciales de la huitaine écoulée, ont encore été très-restreintes pour la généralité des articles.

En ce qui touche les cafés, c'est la spéculation qui a donné lieu à quelques affaires, mais seulement en Brésil : on en porte le chiffre à 6 ou 7,000 balles, mais sans indication de prix ni de navires. Quant aux autres sortes, il s'est fait peu de chose ; les achats se sont bornés aux besoins courants de la consommation. Le St Domingue et le Brésil font meilleure contenance que le Java.

Le riz est toujours en baisse et fort peu recherché. La seule affaire remarquable, traitée pendant la semaine, consiste en 3,200 nattes riz Manille en paille, importées par le navire le *Wallace*. Le reste se compose de 900 à 1,000 sacs riz Carga pour les besoins courants; diverses ventes publiques de riz, sain, Caroline et en sacs, ont eu lieu, et le tout a été adjugé à prix très-faibles.

Les cotons restent offerts et ne rencontrent aucun acheteur malgré la faiblesse des prix actuels.

En sucre brut nous n'avons absolument rien de nouveau à indiquer, si non que les affaires sont parfaitement calmes. Il règne par continuation une faiblesse marquée dans les cours. On a effectué quelques achats en sucre raffiné, soit environ 160,000 livres pain à piler pour l'exportation. Les prix de tous les raffinés, sans distinction, sont également très-faibles.

Les cuirs suivent aussi une marche très-lente depuis plusieurs semaines. On n'a traité pendant celle-ci que 14 à 1,500 pièces Buenos-Ayres secs et salés, aux prix du jour, lesquels sont faiblement soutenus.

La vente publique de tabac, de mardi dernier, a donné un résultat à peu près insignifiant ; on n'y a adjugé que 68 boucauts Virginie et Kentucky, dont partie avariée. Du reste, les prix se maintiennent avec assez de fermeté. Une nouvelle cargaison de 600 boucauts Virginie, vient d'être importée par le navire l'*Hercules*, de Richmond.

L'article teinture ne présente pas de transactions susceptibles d'être relatées, sauf un 30e de mille kil. Campêche St. Domingue, et 36,000 dito Sapan, faisant partie du chargement du *Wallace*, de Manille. Les bois sont généralement plus faibles.

Le marché est dépourvu d'huile de baleine en première main, on offre à livrer, mais il y a peu au point d'acheteurs en ce moment. Les huiles d'olive à fabrique et autres sortes sont très-calmes.

La potasse est délaissée et cotée nominalement à fl 22 pour celle d'Amérique. La potasse de Russie se détaille par barrique aux cours du jour qui sont de fl. 20 1/2 à 21. Il n'y a pas de perlasse au marché.

Nous n'avons rien de nouveau à signaler pour les métaux et les drogueries, si ce n'est la vente de 500 bottes bois de réglisse d'Espagne arrivées de Séville il y a quelques jours.

Toutes les sortes de fruits se vendent bien aux cours actuels.

Les opérations en graine et grains se font convenablement pour les besoins du pays. (*Journ. de Commerce.*)

— On écrit de Bruxelles :

L'instruction écrite dans l'affaire Rosseel et Vanderplas touche à son terme. Parmi les derniers témoins entendus il s'en trouve plusieurs qui étaient en prison à l'époque de l'été dernier en même temps que Vanderplas. D'après leurs dires il aurait alors implicitement avoué on leur présence d'être l'auteur de l'incendie qui avait éclaté dans sa demeure chaussée d'Etterbeeck. On sait que, faute de preuves suffisantes, Vanderplas, après une assez longue détention préventive, obtint un arrêt de non-lieu pour ce fait.

Rosseel continue à témoigner du repentir et à prier avec ferveur. Le secret a dû être levé depuis plusieurs jours pour lui, car il reçoit fréquemment la visite des personnes de sa famille. Ses parents à lui, originaires et habitants de la Flandre, paraissent être de bons fermiers jouissant d'une certaine aisance.

Sa femme est assez bien rétablie, grâces au dévouement fraternel du brave et honnête ouvrier qui l'a recueillie à sa sortie de prison.

Cette affaire pourra être portée devant les assises dans la session du premier trimestre de 1848, mais assurément pas dans le mois de janvier comme on l'a annoncé, du moins c'est peu probable, car plusieurs autres causes criminelles devront passer auparavant.

Dès le moment de son arrestation, arrivée vers le milieu du mois de novembre, Vanderplas était accablé et malade. Il était atteint d'une affection qui témoignait évidemment de sa conduite plus qu'irrégulière. Sa constitution est chétive et appauvrie par des excès de tout genre.

Il ne paraît pas que jusqu'à présent, Vanderplas ait fait aucun aveu important, malgré l'extrême gravité des charges que l'instruction a déjà recueillies contre lui.

On se plaît généralement à rendre hommage à l'activité, à la prudence et au zèle éclairé déployés par les magistrats instructeurs dans cette affaire si difficile, si grave et si compliquée. Tous, depuis M. le procureur du roi jusqu'au commis-greffier, méritent une mention toute spéciale.

— *Location de chevaux. — Somnambulisme magnétique.* Le 1er de juillet dernier, M. Brière, loueur de chevaux à Montmartre, confiait deux des chevaux de son écurie à deux gentilshommes fort élégants qui désiraient faire une promenade dans la vallée ; mais la soirée s'écoula, les gens et les chevaux ne rentrèrent point. Que penser de cet oubli ? Un malheur leur était-il arrivé ? Un gouffre avait-il englouti le cavalier imprudent ? Les choses s'étaient passées bien plus simplement. Après avoir éreinté et fatigué leurs chevaux, les deux Messieurs étaient allés dîner dans une auberge de La Chapelle. Là ils s'étaient fait servir un confortable repas, et les chevaux avaient été mis à l'écurie. Les jeunes gens sortirent de table et quittèrent l'auberge, laissant leurs chevaux au râtelier. C'est là que, quelques jours après, le sieur Brière les découvrit ; les jeunes gens étaient partis, et les chevaux étaient restés en garantie de l'écot qui n'était point soldé. Le sieur Brière dut payer une note de 30 fr. pour obtenir que ses chevaux lui fussent restitués.

Ces 30 francs tenaient au cœur du sieur Brière, et il avait le plus grand désir de retrouver ceux qu'il appelait ses voleurs, et qui lui avaient ainsi escroqué 30 francs, indépendamment du prix de sa location.

Une teinturière de ses amis lui conseilla de consulter un somnambule, d'aller voir Alexis. « Ah bah ! répondit-il, je préfère une somnambule ; les femmes sont plus clairvoyantes que les hommes ! » Ayant appris alors l'adresse d'une dame Sausserotte, rue Turgot, 3, qui jouit d'une certaine réputation, il se rendit auprès d'elle.

Là il trouva une femme étendue dans un fauteuil et déjà en proie à un

sommeil magnétique : c'était la somnambule ; elle avait à la main une boule de laine rouge. Saisissant les mains du sieur Brière, elle se mit en rapport avec lui. Voici la scène qui se passa :

— Vous avez, Monsieur, perdu deux animaux...

Profond étonnement de Brière.

— Vos animaux sont des chevaux...

Etonnement croissant de Brière.

— L'un de ces chevaux est un grand gris pommelé...

— Ah ! c'est ma foi vrai, dit le patient, c'est vraiment vrai. Et l'autre, quelle couleur a-t-il ?

— L'autre, c'est un grand rouge, pas méchant du tout.

— Pour ça, c'est trop fort, dit Brière ; vous les avez donc vus ?

— Je les vois encore, en ce moment, reprit gravement la somnambule ; le gris pommelé est dans la forêt de l'île Adam, et le grand rouge se promène dans les rues de La Chapelle.

— Oh ! pour cela, s'écrie Brière, vous n'y êtes plus ; mes chevaux sont à Montmorency, et dans mon écurie encore ; je les ai un instant crus perdus, mais il y a longtemps que je les ai retrouvés. Ce qu'il faut que vous me disiez, c'est le nom des escrocs qui m'ont forcé de payer 30 fr. pour leur écot à La Chapelle.

Cette attaque, brusquement faite, eut pour effet de déconcerter la somnambule, en interrompant le sommeil magnétique. Brière était évidemment un homme qui n'avait pas la foi : il n'y avait plus moyen, pour ce jour-là, de lui dire autre chose. Qu'il paie 10 fr., et qu'il s'en aille !

Et Brière paya et s'en alla !

Mais Brière conta ce qui venait de lui arriver chez la somnambule à M. le commissaire de police, lequel instruisit contre la somnambule qui comparaissait dernièrement sous la double inculpation d'escroquerie et d'exercice illégal de la médecine. D'autres faits, sur des consultations de la somnambule, étaient parvenus d'autre part à M. le commissaire de police.

Des débats il est résulté que le seul fait qui dût rester à la charge de la prévenue était une contravention qualifiée de divination par le Code pénal. Les autres délits ont été écartés.

Le tribunal, après avoir entendu Me Ponvert, a condamné la somnambule à 5 fr. d'amende.

Le Vagabond de Clichy. — Dans notre numéro d'avant-hier, nous avons rapporté les détails de l'arrestation d'un vagabond surpris par les gendarmes de la commune de Clichy, dans une maison en construction. De nouveaux renseignements nous permettent de compléter aujourd'hui le récit de ce fait.

L'individu arrêté, qui a déclaré se nommer Séguin, et être ouvrier menuisier, après avoir porté onze coups de couteau au courageux gendarme qui avait voulu se rendre maître de lui, après avoir également blessé le brigadier qui cherchait à prêter main-forte à son camarade, était parvenu, grâce à l'obscurité, à s'échapper des décombres; mais il n'avait pas été arrêté sur le champ. Bien au contraire, il avait pris la fuite, et bien que blessé, il avait pu se dérober aux poursuites des gendarmes et des voisins accourus au bruit de la lutte.

Séguin, le cou traversé par un coup de sabre, eut la force de se traîner jusqu'à l'hospice Beaujon, où il se fit admettre, en racontant qu'il avait été attaqué sur les boulevards extérieurs par des rôdeurs de barrières qui l'avaient laissé sur la place, blessé et mourant. Les déclarations de Séguin furent immédiatement recueillies par l'autorité qui apprenait en même temps ce qui s'était passé à Clichy. Une enquête fut ordonnée, et Séguin, reconnu pour être celui qui, après avoir opposé une si énergique résistance aux gendarmes, était parvenu à s'échapper de leurs mains, a été mis en état d'arrestation.

Cet individu, qui prétendait être ouvrier menuisier, âgé de 22 ans, et par de tout antécédent judiciaire, a été reconnu par le chef du service de sûreté pour être un repris de justice libéré au mois d'octobre dernier, d'une condamnation à deux années d'emprisonnement qu'il a subies à Poissy.

ISTHME DE SUEZ.

La question du percement de l'isthme de Suez n'est plus seulement à l'état de théorie, elle est en train de recevoir une solution pratique, ainsi que le prouvent les détails suivants, écrits du pays même par un des ingénieurs chargés de ce travail :

« Isthme de Suez, lac Timsah, 21 octobre 1847.

» Je me trouve campé ici avec toutes les facilités, toutes les commodités possibles, étudiant paisiblement l'isthme aux mêmes endroits où, quarante-neuf ans plus tôt, des ingénieurs de ma nation travaillaient, pour ainsi dire, sous le coup de fusil, préoccupés sans cesse de la possibilité d'être attaqués par l'ennemi, et aussi avec toutes espèces de privations. Nous devons au temps, et surtout à S. A. Mohammed-Ali, cette sécurité et cette facilité à faire les études de tout ce qui semble intéresser l'Europe et surtout la France.

» L'œuvre de la communication des deux mers devient donc une question sérieuse; l'Europe s'en occupe gravement, et il faut espérer qu'après les études faites, la possibilité, ou plutôt la facilité d'établir ces communications bien démontrée, et des circonstances heureuses pour la majorité du monde, feront que, politiquement, aucun cabinet européen ne pourra plus mettre d'opposition à une chose si désirable et si importante.

» La société d'études du canal de Suez, qui, d'après mon projet, mes plans et mon mémoire, s'était formée, avait déjà envoyé, dans le mois de mai, une brigade allemande choisie par M. Negrelli pour venir faire l'étude de la côte de la Méditerranée dans le golfe de Péluse, et pour que, d'après leurs sondages, ils laissassent des repères sur la côte, indiquant le lieu le plus convenable pour l'embouchure du canal, repères auxquels les opérations de nivellement devaient se rattacher. Les personnes de cette brigade, outre les instructions qui se référaient aux miennes, prirent mes conseils, firent ce dont elles étaient chargées, et s'en retournèrent dans le mois de juin.

» Une brigade d'ingénieurs anglais devait venir pour faire, d'après les instructions de M. Stephenson, le travail dans le golfe de Suez ; mais cet ingénieur, ayant trouvé dans les archives de l'amirauté des travaux faits antérieurement, et plus que suffisants pour ce qu'on désirait, les a envoyés à la société et s'est dispensé d'envoyer sa brigade sur les lieux.

« La brigade française, qui devait faire tout le travail de triangulation et de nivellement de la mer Rouge à la Méditerranée, pour le trajet du canal direct, et aussi le même travail du Caire par la lisière du désert et par l'Ouâdi, jusqu'à la rencontre de la ligne directe au lac Timsah pour le canal de jonction avec le Nil, est arrivée en Egypte le 20 septembre. Elle est composée de sept personnes, dont MM. Bruneau et Bourdaloue sont les chefs.

» A l'arrivée de cette brigade à Alexandrie, je m'y trouvais; elle me remit les instructions que je pouvais modifier à volonté.

» S. A. Mohammed-Ali, qui a toujours protégé et aidé les explorations du genre de celles que cette brigade d'ingénieurs vient faire, et voulant prouver combien il tient à ce que porte à ses importantes études, m'ordonna de conduire l'expédition dans l'isthme, afin de lui faciliter ses travaux et ses recherches par la connaissance parfaite que j'avais des localités et les travaux que j'avais déjà faits sur ce sujet. S. A. m'ordonna de faire fournir avec ensemble tout ce qui leur était nécessaire, et de ne les laisser manquer de rien.

» Le vice-roi connaissant tous les antécédents de cette affaire, ainsi que toute la part que j'y avais, a sans doute, avec sa bienveillance accoutumée, voulu par là, me laisser aucun doute sur ses intentions, ni sur la part que je devais avoir, et qui m'était déjà dévolue par mes collègues de la société d'études du canal de Suez.

» Outre les mathématiques et drogmans qu'il fallait pour la brigade des ingénieurs, j'ai eu à donner soixante hommes d'artillerie avec quatre officiers, qui servent de topographe et de porteurs d'instruments. Il y a cent dix-huit chameaux d'employés et quatre Bédouins. Nous avons nos courriers pour correspondre entre les différentes brigades d'ingénieurs, divisées sur les travaux.

» Connaissant toute l'importance d'un travail semblable à celui que l'on fait pour l'Egypte, surtout pour les ingénieurs indigènes, S. A. aussi a voulu qu'une division d'ingénieurs, sous ma direction, et élèves de l'école polytechnique de Boulak, fût jointe à la brigade des ingénieurs français ; et effectivement j'ai fourni six ingénieurs, un chef et un dessinateur.

» Maintenant, le tout est divisé en cinq divisions.

» La division centrale est composée de six ingénieurs arabes, de leur chef et du dessinateur; M. Bruneau y reste continuellement. Cette division est campée au lac Timsah. Elle est en même temps le point central des opérations et le magasin général des approvisionnemens. Son travail consiste dans le calcul des triangles de la triangulation voulue pour la carte, dans le remplissage des triangles pour les relevés à la boussole, dans tous les nivellements des détails qui couvrent tous les triangles, et enfin dans les triangles, et enfin dans le dessin de la carte.

» La première division est partie du Caire en triangulant et nivelant tout le bord du désert, afin d'avoir la carte exactement. Cette division fait des nivellements de détails, et deux lignes de nivellement de précision, l'une sur le bord du désert, l'autre dans les terres. A mesure que cette division s'avance vers Bulbeïs, la seconde division, après avoir fait sa triangulation du lac Timsah et des environs, sur une surface de huit lieues carrées, s'avance par l'Ouâdee vers Bulbeïs, en faisant la triangulation. A sa jonction avec la première, elle reviendra vers le lac Timsah, et la troisième division, qui nivelle du Caire à Bulbeïs en même temps que la première fait sa triangulation, viendra au lac Timsah, en continuant ses nivellements ; alors, tout le monde étant réuni au lac Timsah, on partagera les travaux entre deux divisions qui marcheront vers Suez, et deux autres vers Peluse, pour faire les mêmes opérations qu'elles font du Caire ici. La cinquième division est celle de M. Bourdaloue, qui, avec moi, surveille tout le travail et le dirige. Nous partons demain pour Peluse, afin d'indiquer la ligne à suivre pour les nivellements et les points à trianguler. Il est à espérer que, ces travaux-ci étant terminés, on ne mettra plus en doute, ni les différents phénomènes que présente la topographie de l'isthme, ni la différence du niveau des deux mers, ni enfin la certitude de différents points de la géographie ancienne. Je vois avec satisfaction que jusqu'ici tout ce qui se fait est conforme à ce que j'ai fait moi-même et annoncé dans mon mémoire.

» J'ai pensé, monsieur, que ces détails pouvaient vous être agréables, à vous qui toujours vous intéressez à ce pays, auquel par vos travaux vous êtes si bien identifié. » Linant de Bellefondt. »

AVIS. — MM. les abonnés du *Journal de La Haye* qui reçoivent leurs numéros par l'entremise de M. LOTZ, libraire d'Amsterdam, sont priés de faire parvenir leurs adresses à MM. SCHOONEVELD & Fils, libraires au *Beursteeg* à Amsterdam, afin qu'ils n'éprouvent point de retard dans l'expédition du journal, attendu que depuis le 15 de ce mois M. LOTZ a cessé d'être Agent-Correspondant de l'administration du *Journal de La Haye*.

MM. les abonnés sont également priés de n'acquitter le montant du trimestre courant que sur une quittance signée par l'éditeur du *Journal de La Haye*.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Jeudi 23 décembre 1847. — (*Représentation n° 80.*)

Les Martyrs,

grand opéra en quatre actes, paroles de M. Scribe, musique de Donizetti.

DANSE.

Acte 2me. 1. *Pas de trois*, par M. Collet, Mlle Petit et Petitet.
2. *Danse armée*, par Mlle Petit, Petitet et les dames du corps de ballet.

On commencera à 7 heures précises.

Samedi 25 décembre. **Relâche** *à cause des fêtes de Noël.*

ANNONCES.

TE HUUR OF TE KOOP

een uitmuntend goed Huis, voorzien van onderscheidene kamers, zolder, keuken, kelder, TUIN en groot ACHTERHUIS, met afzonderlijken uitgang, ook zeer geschikt tot woning, doch kunnende, naar verkiezing, worden ingerigt tot Stal en Koetshuis. Dit huis hetwelk alles bevat wat tot eene fatsoenlijke woning vereischt wordt, en zich bijzonder onderscheidt door ruimen en aangenamen bouwtrant, is gelegen op eene der fraaiste grachten van 's Gravenhage. Het kan reeds met 1e. Januarij 1848 worden aanvaard, en er is tevens gelegenheid om daarbij over te nemen een AMEUBLEMENT van twee Salons. Te bevragen bij den Timmerman *Maxwils* op de Nieuwe Haven, te 's Gravenhage.

VENTE

CONSIDÉRABLE DE MANUFACTURES FRANÇAISES ET ANGLAISES, CHALES ET SOIERIES,

A DES PRIX EXCEPTIONNELS ET FIXES.

Les soussignés, en faisant leur balance annuelle, ont trouvé que la vente des articles en général a beaucoup souffert à cause du mauvais temps continuel ; de plus, considérant la saison déjà avancée et les masses de marchandises qu'il leur reste encore, ils ont l'honneur de faire part aux Dames qu'ils se sont décidés à faire de grands sacrifices et qu'ils ont coté les prix si excessivement bas et au dessous des prix de fabrique, ce qui les met à même de profiter d'avantages réels en faisant leurs emplettes, et ne laisse aucun doute sur une PROMPTE RÉALISATION. Ces articles consistent principalement en SOIERIES NOIRES ET COULEURS, DES CHALES CACHEMIRES LONGS ET CARRÉS, VELOURS DE LYON, MÉRINOS DE FRANCE, première qualité, CACHEMIRE ET MOUSSELINE LAINE, DES FLANELLES UNIES ET A CARREAUX, SATIN LAINE, PLAIDS, MORGANS, TWILLS, LUSTRES, VICTORIAS, ORLÉANS, ETC., FOULARDS DES INDES, GANTS, FICHUS, COLLIERS et divers articles confectionnés.

H. van Weerden & Ce, *Hoogstraat.*

PS. Notre Magasin étant SURCHARGÉS DANS TOUS CES ARTICLES DE COUPONS dans lesquel il se trouve de grandes parties suffisantes pour Robes, nous avons résolu de nous en défaire exclusivement JEUDI et VENDREDI le 23 et 24 courant, A TOUT PRIX. L'aunage et les PRIX DE VENTE seront marqués en chiffres connus sur chaque coupon.

203me LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Au bureau de **MM. POLAK & ZOON**, *Voorhout*, vis à vis la place à La Haye, où, à la loterie précédente, a été gagné le prix capital de **fl. 100,000**, il vient de nouveau d'être gagné dans la 5me classe exécutée, le tirante *le Lot entière* du prix capital de

fl. 100,000 sur le N. 3070

divisé en 2/5, 3/10 et 6/20.

Au même bureau l'on se charge de l'achat et vente de toutes sortes de fonds publics, ainsi que de toutes les commissions y relatives.

ETABLISSEMENT LITHOGRAPHIQUE.

Spuistraat, 377, vis-à-vis le *Voldersgracht*.

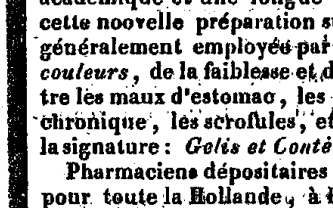

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir dans son imprimerie lithographique une presse spécialement disposée pour l'impression des **Cartes de Visite.**

Honoré, depuis son établissement, de la faveur d'une grande partie des maisons de la résidence, il s'est efforcé de se rendre de plus en plus digne de la confiance générale par la modicité des prix, la parfaite exécution et l'élégance des commandes confiées à ses soins.

En relations directes avec les fabriques de carton glacé les plus renommées, et la gravure étant exécutée par lui-même, il peut fournir en quelques heures es Cartes de Visite richement gravées et imprimées avec la plus grande netteté, ainsi que toute sorte de cartes d'invitation pour dîners et bals, menus, et enfin tout ce qui concerne la lithographie.

E. SPANIER,
graveur-lithographe, breveté par S. M. le Roi des Pays-Bas.

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ,

au lactate de fer,

Approuvées par l'Académie de médecine de Paris.

Sur le rapport de MM. *Fouquier*, premier médecin du Roi des Français, professeur à la faculté de Médecine de Paris ; *Bouillaud*, professeur à la même faculté et *Bally*, président de l'Académie, le rapport académique et une longue expérience, démontrent la supériorité de cette nouvelle préparation sur tous les ferrugineux connus et elle est généralement employée par les médecins dans le traitement des *pâles couleurs*, de la faiblesse et de la plupart des *maladies des femmes*, contre les maux d'estomac, les maladies du foie ou de la rate, la diarrhée chronique, les scrofules, etc. — Toutes les boîtes portent le cachet et la signature : *Gélis et Conté.*

Pharmaciens dépositaires : E. van Santen Kolff, dépositaire général pour toute la Hollande, à Rotterdam ; P. Romeyn, à Arnhem ; Méd. M. D. Bosch, à Bois-le-Duc ; A. P. Maassen, H. J. van den Goorberg, à Breda ; Van Renesse, à La Haye ; Grossier, à Maestricht ; Blaccke de Ligny, à Middelbourg ; J. H. Cpenen, à Nymègue ; A. P. Minus, à Utrecht, et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 21 Décembre.

		Int.	cours 20 déc.	ouvert.	fermé.
	Dette active	2½	55 7/16	55 ½	55½
	Dito dito	3	67 7/8	67 7/16	67½
	Dito en liquidation	3	67 ⅝	67 ⅝	67⅝
	Dito dito	4	85 5/16	85 5/16	—
	Dito des Indes	4	—	—	—
Pays-Bas	Syndicat	3½	—	—	—
	Dito	3½	—	—	—
	Société de Commerce	4½	—	162 ½	162½
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—	—
	Act. du chemin de fer Hollandais		—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	104 ½	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	104	—
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	—
Russie	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	94 ½	—
	Emprunt de 1840	4	—	86 ½	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	86 ½	—
	Passive		—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deferred		—	—	—
Espagne	Ardoins	5	—	15 7/16	—
	Dito	3	—	9½	—
	Coupons Ardoins		—	11 ½	—
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	99 ½	—
	Dito dito	2½	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836		—	—	—
	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
Brésil	Id. Id. 1843		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	—	—

Bourse de Paris du 20 Décembre.

		Int.	cours 19 déc.	cours	fin cour.
France	Cinq pour cent		—	117 95	117 80
	Trois pour cent		—	75 65	75 70
	» » nouveau		—	—	76 50
Espagne	Emprunt Ardoin 3 p. c.		—	—	—
	Anc. différée		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	—
	Dette active	5	—	—	—
Belgique	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—

Bourse d'Anvers du 21 Décembre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard. 5 % 15 ». — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours de la Bourse (2½ heures). Ardoin sans variat.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, *Lage Nieuwstraat.*
Dépôt général à Amsterdam chez M. Schooneveld et Fils, *Beursteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck, *Hoogsteeg.*